

Options de textes de présentation de l'ECA pour accompagner la bannière sur le site web de votre commune :

- Dans le canton de Vaud, tous les bâtiments construits ou en construction sur le territoire, ainsi que tous les biens mobiliers sont obligatoirement soumis à l'assurance contre l'incendie et les éléments naturels auprès de l'ECA, garantissant ainsi une couverture pour tous les biens sur une base solidaire et équitable. Découvrez ses prestations et services.
- Dans le canton de Vaud, tous les bâtiments construits ou en construction sur le territoire, ainsi que tous les biens mobiliers sont obligatoirement soumis à l'assurance contre l'incendie et les éléments naturels auprès de l'ECA. Découvrez ses prestations et services.
- L'assurance incendie et éléments naturels pour vos biens mobiliers et immobiliers est obligatoire auprès de l'ECA dans le canton de Vaud. Découvrez ses prestations et services.
- L'ECA assure vos biens mobiliers et immobiliers sur le canton de Vaud face aux risques incendie et éléments naturels. Découvrez ses prestations et services.